

A l'attention de Monsieur Michel MULLER

Monsieur le secrétaire général,

En réponse à votre demande de ce jour, je vous confirme bien volontiers la position des Nmpp à l'issue de la réunion de négociation qui s'est tenue le 12 novembre à 14h30 avec la délégation SGLCE à la suite de votre déclaration commune en date du 4 novembre 2008.

1) Nous avons indiqué au SGLCE, au cours de cette réunion du 12 novembre, que nous étions prêts à envisager l'ouverture d'un nouveau centre de traitement des publications qui comprendra soixante salariés toutes catégories, dont quarante ouvriers, dix cadres administratifs et techniques, et dix personnels dans un pôle technique. Il s'agit-là d'une proposition ultime ainsi que j'ai eu l'occasion de l'indiquer, compte tenu de l'importance du plan social et des indispensables économies que nous devons réaliser dans la situation extrêmement dégradée de notre secteur.

2) La cible ainsi définie est impérative. Toutefois, ainsi que j'ai eu l'occasion de l'évoquer au téléphone avec M. Norguez ce matin 13 novembre, en phase transitoire, une dizaine de salariés employés actuellement à Combs et préretraitables à l'horizon 2010 pourraient être affectés à ce site en sureffectif jusqu'au moment de leur départ à la retraite, sans être bien entendu remplacés.

3) Par rapport au projet initial de novembre 2007 qui ne prévoyait aucun site de traitement des publications Nmpp, la négociation a permis :

. dans un premier temps de prévoir un site de trente-sept personnes fusionné avec le site de Roissy (projet inscrit dans le Livre IV),

. puis -le 24 octobre- la possibilité d'installer ces trente-sept personnes sur un site dédié,

. et enfin -le 12 novembre- de passer à un site employant soixante personnes.

La Négociation a donc bien eu lieu avec de réelles avancées.

4) En outre, le 12 novembre nous avons accepté une demande forte du SGLCE en annonçant qu'il n'y aurait pas de phase de transition à Roissy mais -avant l'installation définitive dans un site dédié- la mise en place d'une plateforme transitoire située à proximité de Combs-la-Ville, ce qui constitue une réelle concession aussi bien pour les personnels de Roissy que pour ceux de Combs-la-Ville.

5) En outre, le 12 novembre ont été apportées de réelles garanties sur le statut des personnels d'ARM qui seront détachés vers les SAD de Lyon, Toulouse et Nantes, ce qui est une garantie supérieure à celle obtenue à l'époque pour les salariés transférés à SPPS.

6) En outre, je rappelle que le plan initial prévoyait le transfert de cinq ARM vers les dépôts maison les plus proches et que nous avons concédé le maintien des ARM de Vitrolles et de Nancy.

En conclusion, la négociation a bien eu lieu depuis une année. Par rapport au projet initial, de vraies concessions ont été accordées, celles-ci réduisant sensiblement le niveau d'économies envisagées, alors même que le plan de départ représente une charge importante pour l'entreprise et que l'évolution de notre chiffre d'affaires nous conduirait plus naturellement à chercher à augmenter le niveau des économies.

Je souhaite, dans l'intérêt de l'entreprise et de ses salariés qu'un accord intervienne à présent sur les bases que nous avons définies le 12 novembre et qui sont, je le répète, notre ultime proposition.

Si tel ne devait pas être le cas, nous appliquerions dans son intégralité le projet tel que décrit dans le Livre IV.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Rémy Pflimlin , directeur général Nmpp